



Marie LEGENTIL
Nicolas LAIR
NOTAIRE

SELARL titulaire d'un office notarial

1, rue de Kergorlay
BP 9 – 50750 CANISY

TELEPHONE 02 33 77 44 90

TELECOPIE 02 33 77 44 91

E.mail : marie.legentil@notaires.fr
nicolas.lair@notaires.fr

PIECES A FOURNIR DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UNE MAISON
--

- Copie carte d'identité
- Adresse postale et profession
- Copie du livret de famille
- Titre de propriété et ses annexes
- Diagnostics (plomb, amiante, électricité, gaz, DPE...)
- Diagnostic SPANC (traitement des eaux usées) si assainissement autonome
- Copie de la dernière taxe foncière
- Copie assurance habitation
- Montant du dépôt de garantie versé par l'acquéreur (maximum 10 %)
- Relevé d'identité bancaire signé des parties (pour verser le prix de vente aux vendeurs et pour restituer le reliquat éventuel de provision à l'acquéreur)
- Questionnaire vente maison dûment complété
- Présence ou non d'un détecteur de fumée

Dans l'hypothèse où la maison, objet de la vente, a été construite par les vendeurs :

- Copie du permis de construire
- Copie du contrat de construction
- Copie de la déclaration d'achèvement des travaux ou déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Copie du certificat de conformité ou attestation de non contestation à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Désignation de la maison
- Copie de l'assurance Dommage-Ouvrage du constructeur ou à défaut, copie des factures et attestations décennales des entreprises ayant participé à la construction (si la maison a été construite il y a moins de dix ans)

Dans l'hypothèse où des travaux sur la maison ont été effectués par le vendeur au cours des dix dernières années :

- Nature des travaux effectués et copie des factures
- Copie du permis de construire ou déclaration préalable de travaux
- Copie de la déclaration d'achèvement des travaux ou déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux;
- Copie du certificat de conformité ou attestation de non contestation à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

